

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-561/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement d'agents de contrôle stagiaires du corps territorial du service des Contributions .

n° 73-561/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 mars 1973

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro
10 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours direct pour le recrutement de trois agents de contrôle du corps territorial du service des Contributions (pour le service des Contributions indirectes) sera ouvert le mercredi 27 juin 1973, à 7 heures précises, à l'école de la Zone portuaire sud. Art. 2. — Les candidats à ce concours devront se présenter au service du Personnel (Ministère de la Fonction publique) personnellement, pour déposer leur déclaration de candidature, sur un imprimé spécial fourni à cet effet et accompagnée des pièces ci-après énumérées, au plus tard le samedi 9 juin 1973 avant midi. Pièces à fournir : — acte de naissance ; — Copie conforme de la carte d'identité française, ou certificat de nationalité française ; — copie conforme du C.E.P.E. ; (ou certificat de scolarité attestant que l'intéressé a poursuivi ses études jusqu'à la classe de 6e inclusivement). — extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3 ; — deux photos d'identité.